

80 km/h, une décision déjà arrêtée ?

80 km/h sur route, adopté : le gouvernement envisage comme mesure phare du prochain CISR, avant même sa réunion, un abaissement de 10 km/h "circonscrit aux seules routes bilatérales", c'est-à-dire celles ne présentant pas de séparation centrale entre les deux voies (autant dire l'essentiel du réseau hors voies rapides et autoroutes !!).

L'idée est dans les tuyaux depuis longtemps. Entre juillet 2015 et juillet 2017, une expérimentation sur trois portions de route en France (la N151 entre la Nièvre et l'Yonne, la N7 dans la Drôme et la N57 en Haute-Saône) avait pour but d'évaluer la pertinence d'une limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes à deux voies sans séparation centrale. Quel en est le résultat? Sûrement pas à la hauteur des espérances de l'état puisque aucune communication sur le sujet n'a été faite.

Pourtant, malgré cela et alors que c'est le rôle du CISR (Comité interministériel de la sécurité routière) de définir la politique de sécurité routière en France le gouvernement annonce d'ores et déjà que la mesure sera une des mesures phares à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CISR en janvier 2017. À croire que pour le gouvernement le CISR ne doit être, comme l'est déjà l'assemblée nationale, qu'une chambre d'enregistrement de leurs choix.

Ils veulent nous faire croire qu'abaisser la vitesse de 90 km/h à 80 km/h va sauver des vies mais où sont les études qui le démontrent? Combien d'accidents ont pour origine une circulation entre 80 et 90 km/h sur ces voies (en excluant bien entendu les accidents à une vitesse supérieure), la vitesse n'étant pas une cause mais une aggravation. Aucune donnée n'a été apportée à l'appui de cette mesure ... Mais ... Ces études existent-elles ou est-ce un nouveau moyen de ponctionner encore plus les français. Encore plus de radars, privatisation des radars, abaissement de la vitesse, nul doute que la répression aveugle va frapper de plus belle pour quelques kilomètres heure au dessus de 80. Combien de temps allons nous accepter ainsi d'être ponctionnés, sans réagir.

Et quelles vont être les conséquences sur les transporteurs routiers. La vitesse maximale va-t-elle être abaissée de 10 km/h aussi, avec des temps de transports et des coûts augmentés (et donc de probables répercussions sur les portemonnaie des français) ou alors cette vitesse maximale va-t-elle rester à 80 km/h pour tous, automobilistes, conducteurs de deux-roues, chauffeurs routiers ... devant rester tous à la queue leu leu sans dépassement possible.

Pour toutes ces principales raisons, entre autres, la FFMC 69, comme toutes les autres antennes, dit:

NON A LA BAISSSE DE LA VITESSE A 80km/h

Nous resterons vigilants et, si le gouvernement veut aller dans cette direction, nous appellerons tout le monde à se mobiliser avec nous, pour montrer notre opposition.

Le CA de la FFMC 69 (contact : 07 70 61 89 75)

FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE
ANTENNE DU RHÔNE

19 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon – Tél.: 07.70.61.89.75

ffmc69@ffmc.fr - www.ffmc69.org

